

La Commission européenne clôt son enquête sur l'industrie du disque.

La Commission européenne a mis un terme à l'enquête concernant les disques compacts qu'elle avait ouverte en janvier à l'égard de cinq grands groupes d'éditions musicales dans leurs relations avec les détaillants (cf. LP183, Flash p. 82). Elle a constaté que certaines pratiques visant à imposer un prix minimum ont été abolies. La Commission, qui informera les autorités nationales de ses conclusions, continuera de surveiller étroitement le secteur du disque. Elle a indiqué que cette enquête pourrait être rouverte si de nouvelles informations étaient portées à sa connaissance, tandis que celle portant sur les DVD se poursuit.